



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal n° 5

Réunion du : **Mardi 16 Novembre 2021**

Président de séance : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. Jean Pierre FRANCESCHINI**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)





ORDRE DU JOUR

- Information

- Tirage des 1/16^e de la Coupe du Var Seniors

INFORMATION COUPES DU VAR JEUNES

Les prochains tours de **Coupes du Var U19, U18, U17, U16, U15 et U14** qui étaient prévus le 21 novembre 2021 sont reportés au **19 Décembre 2021**.

TIRAGE DES 1/16EME DE LA COUPE DU VAR SENIORS

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) en présence des membres de la Commission de la Coupe du Var et de M. André VITIELLO (Secrétaire Général) ainsi que des membres des Commissions suivants : MM. André ABLARD (C. D. des Terrains et Installations Sportives), Guy BOURICHA (Département Technique), Patrick FAUTRAD (C. Futsal), Gérard IVORA (C.D. des Terrains et Installations Sportives) et Jean REDAUD (C.D.A.).

A jouer le Dimanche 28 Novembre 2021 à 14h30

Sur le terrain du club premier nommé

ST CYR / GRIMAUD
SANARY / CARQUEIRANNE CRAU 2
ROCBARON / BESSE SPORTS
COGOLIN / ASPTT TOULON
TRANS / LA VALETTE 2
SIX FOURS LE BRUSC 2 / HYERES FC 3
FREJUS ST RAPHAEL 3 / ST MAXIMIN 1
SIGNES / MAR VIVO
SC TOULON 3 / BARJOLS
SC DRAGUIGNAN / LES ARCS
STE MAXIME 2 / BRIGNOLES
LE PRADET / FC SEYNOIS
ROQUEBRUNE / SOLLIES FARLEDE
VIDAUBAN / RC LA BAIE
LE VAL BESSILLON / GARDIA CLUB 2
SALERNES / ST TROPEZ FC 2

RAPPEL

ARTICLE 6 DES R.S. DU DISTRICT : DUREE DE LA PARTIE

En cas de match nul, à l'issue du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. On procédera à l'épreuve des coups de pied au but à l'issue de la partie, tel que le prévoit le règlement spécifique de la F.F.F.



District du Var de Football



*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président de séance : Jean Paul RUIZ